



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 OCTOBRE 2015

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine
Nombre de membres du
Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la Convocation :
Mercredi 23 septembre
2015

**Date d'affichage du
compte rendu :**
le 2 octobre 2015

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Gilbert LE ROUSSEAU, Gérard BECEL, Isabelle MARCHAND DEDELLOT, Pierre-Yves LEBAIL, Catherine LEBON, Alain JOSEPH, Jürgen BUSER, Rachelle SALMON, Roland ROUSSELLE, Nathalie JEUNOT, Margaret GUEGAN-KELLY, Isabelle MOEGLE, Dominique SALEZY Philippe ROCHER, Sterenn LECLERE, Noémie THEVEUX, Jean-Marie LEFEVRE, Philippe Jérémie DELAUNAY, BLANQUEFORT, Catherine CHILOUX,

Absents : Florence DANIEL, Jean-Pierre LOTTON, Alexandra CHARTIER, Sylvain HARDY.

Procurations : F. Danel à C. Lebon, J.P. Lotton à P. Lahaye, I. Moegle à J. Delaunay A. Chartier à C. Chiloux, S. Hardy à P. Blanquefort

Le

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Patrick Lahaye, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

1- MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

La commission des marchés s'est réunie le 7 septembre pour retenir les entreprises les mieux disantes après analyse et négociation pour la construction de l'atelier des services techniques. Ces éléments ont été présentés en conseil municipal le 29 septembre afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés. Or le cabinet Louvel nous a alertés suite à ce conseil que le rapport d'analyse présentait des erreurs pour le lot n° 4 et que par conséquent le montant global de l'opération est également erroné.

Le nouveau montant du lot n° 4 ne remet pas en cause l'attribution à l'entreprise Daniel qui reste l'offre la mieux classée. Il est donc nécessaire de reprendre cette délibération avec les bons montants, la précédente n'a pas été transmise à la préfecture. Monsieur Le Rousseau donne la parole à Monsieur Cavet, représentant du cabinet LOUVEL venu expliqué les raisons des erreurs sur le lot n° 4. Il explique que pour des raisons budgétaires, le marché a été scindé en tranche ferme et conditionnelles. Lors de la négociation, des demandes complémentaires ont été faites et l'entreprise Daniel a intégré une option dans la tranche ferme.

Monsieur Blanquefort demande à quel moment le cabinet s'est rendu compte de cette erreur. Monsieur Cavet lui répond que l'erreur a été relevée après l'analyse et après la réunion du conseil municipal du 29 septembre.

Les entreprises suivantes ont été retenues pour les montants suivants :

- Lot n°1 - VRD – Espaces verts : Entreprise Potin TP (Dol de Bretagne) : 66 365,94 € HT
- Lot n° 2 – Gros œuvre : entreprise Vignon (Guipry) : 75 230, 00 € HT
- Lot n° 3 – Charpente –Bardage bois : entreprise Darras : (Romagné) : 26 035,79 € HT
- Lot n° 4 – Charpente – bardage métallique : Entreprise Daniel (Roz Landrieux) : 57 105,39 € HT
- Lot n° 5 – Etanchéité – Entreprise Duval (Torcé) : 64 800 € HT
- Lot n° 6 – Menuiserie extérieures alu – serrurerie : entreprise Thiebault (Vitré) : 21 600 € HT
- Lot n° 7 – Portes sectionnelles : entreprise Novoferm (Pleumet) : 9 490,00 € HT
- Lot n° 8 – Menuiseries intérieures : entreprise Fadier (Argentré-du-Plessis) : 10 000 € HT
- Lot n° 9 - Cloisons sèches – isolation : entreprise Brel (Lécousse) : 29 000 € HT
- Lot n° 10 – Carrelage- Faïence : entreprise Laizé (Romagné) :19 100 € HT
- Lot n° 11 – Peinture – revêtements muraux : entreprise Tiriault (Acigné) : 9 960,00 € HT
- Lot n° 12 – Etanchéité à l'air : entreprise Emeraude Thermographie (St Malo) : 915,00 € HT
- Lot n° 13 – Electricité - courants forts/ faibles : entreprise ICE (St Aubin du Pavail) : 39 400,00 € HT
- Lot n° 14- Chauffage –ventilation – plomberie : entreprise AIRV (St Jacques de la Lande) : 49 900,00 € HT
- Option en moins-value et plus-value ossature bois – 3427,17 et 269,28 € HT
- Option en plus-value armoire ventilée 2449,49 € HT
- Option en plus-value extraction gaz échappement 1529,53 € HT
- Option en plus-value distribution d'air comprimé 5672,16 € HT

Total de l'opération : 485 395,41 € HT, soit 582 474,50 € TTC

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le choix de ces entreprises
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ci-dessus présentés et toute pièce s'y rapportant.

Information

Monsieur le Maire souhaite informer l'assemblée de la situation du Centre Médical Rey Leroux. Il rappelle que le centre fait face à des difficultés managériales et financières depuis plus d'un an. En juin, l'agrément de l'ARS concernant le sanitaire a été renouvelé, un nouveau directeur recruté. Lors de conseil d'administration du mois de juillet, le président exprimait une sérénité retrouvée pour l'avenir. Il rappelle également que le centre Rey Leroux est le premier employeur de la commune avec environ 200 emplois et qu'il fait partie de l'histoire de la commune.

Or, il a été annoncé lors du dernier CA d'octobre qu'un nouvel audit avait été effectué cet été. Cet audit proposait 3 solutions de réorganisation. Monsieur le Président Le Meur en accord avec le bureau, ce que nous a confirmé Monsieur Lefèvre, a proposé de ne mettre au vote que la 3^{ème} option qui préconise une délocalisation partielle de services vers Rennes. Lors de ce conseil, Monsieur le Maire a insisté pour que ce vote soit repoussé et que les 3 options soient retravaillées avec pour objectif le maintien et le développement des activités du Centre médical Rey Leroux sur site.

Il indique qu'il souhaite que le conseil Municipal puisse recevoir le Directeur de Rey Leroux afin de s'exprimer sur le devenir du Centre.

Après de nombreux échanges sur les raisons de ce transfert potentiel, le Conseil Municipal exprime son souhait de voir poursuivre et développer les activités du centre sur la commune. La Communauté de Communes, le Maire ont d'ores et déjà provoqué des rencontres, mais ces relations formelles entre les responsables du centre médical et les élus du territoire doivent s'intensifier devant l'urgence de la situation.

Le Conseil Municipal décide de formuler un vœu qui sera transmis au Conseil d'Administration du Centre Rey Leroux.

Face à la situation de Rey Leroux et à la probabilité de délocalisation d'une partie des activités sur Rennes, le Conseil Municipal :

rappelle que :

- Le Centre Rey Leroux est le premier employeur de la commune
- Il existe un lien fort entre le centre Rey Leroux et la commune depuis plus de 100 ans

exprime :

- qu'il y a urgence à poursuivre les études avec l'objectif de :
 - 1 Maintenir les activités et les emplois sur notre territoire
 - 2 Développer la structure
- que la commune est prête à discuter, échanger et à accompagner Rey Le roux pour atteindre ces 2 objectifs

demande qu'une rencontre soit rapidement organisé entre le Président et le Conseil Municipal en séance privée sur le devenir du Centre Médical Rey Leroux, avant toute décision.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le vœu formulé ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15